
Communauté de Communes
Loire et Semène

Secrétariat Général

43140 LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le sept novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire à 1 place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, le Président.

Étaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	Mme JOLIVET, M. ARNAUD, Mme GOMEZ,
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme BONNEFOY, M. MASSARDIER, Mme PRADIER, Mme VINSON (à partir du point 3), M. MOLLE, M. BUGNAZET,
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. SALGADO, Mme GINET, M. DUFAURE DE CITRES, Mme TARERAT
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE, M. BLANCHARD, Mme BENABDESLAM
Commune de PONT SALOMON :	M. DURIEUX, M. MARCEAU,
Commune de LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE :	M. MARCON, Mme SANDRON,
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. BOMPUIS, Mme ROYON

Étaient excusées représentées :

M. VIAL : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme TEYSSIER : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme CHALANCON-LYOTHIÉ : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme ADJERIOU : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à M. DURIEUX

Étaient excusés :

Mme JANISSET : Commune d'Aurec sur Loire
M. VALEYRE : Commune d'Aurec sur Loire

Était absente :

Mme VINSON : Commune de Saint Just Malmont (jusqu'au point 2)

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRODET : Président :

- 01 – Conseil Communautaire : Désignation du secrétaire de séance : François MARCEAU :
 - UNANIMITE
- 02 – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 10 octobre 2023 :
 - UNANIMITE
- 03 – Administration Générale : Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication**
- 04 – Administration Générale : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :
 - UNANIMITE
- 05 – Administration Générale : Ressources Humaines : Attribution du marché coupons restauration :
 - UNANIMITE
- 06 – Finances - Mutualisation : Admissions en non-valeur et créances éteintes :
 - UNANIMITE
- 07 – Finances - Mutualisation : Budget Annexe Régie Assainissement : Décision Modificative n°3 :
 - UNANIMITE
- 08 – Finances - Mutualisation : Budget Annexe DSP Assainissement : Décision Modificative n°1 :
 - UNANIMITE
- 09 – Finances - Mutualisation : Budget Annexe Régie AEP : Décision Modificative n°1 :
 - UNANIMITE
- 10 – Finances - Mutualisation : Budget Annexe Espace Aqualudique : Décision Modificative n°1 :
 - UNANIMITE
- 11 – Finances - Mutualisation : Budget Annexe Usine Relais MGPA : Décision Modificative n°1 :
 - UNANIMITE
- 12 – Finances - Mutualisation : Budget Annexe Usine Relais MGPA : Clôture du budget - solde du dossier TVA :
 - UNANIMITE
- 13 – Finances - Mutualisation : Budget Annexe ZA La Plaine des Mâts : Clôture du budget - solde du dossier TVA :
 - UNANIMITE
- 14 – Finances - Mutualisation : Budgets Annexes Eau Potable : Fusion des budgets « DSP Eau Potable » et « Régie Eau Potable » - Dénomination du budget Annexe « Régie Eau Potable » en « Eau Potable » :
 - UNANIMITE
- 15 – Finances - Mutualisation : Budgets Annexes Assainissement : Fusion des budgets « DSP Assainissement » et « Régie Assainissement » - Dénomination du Budget Annexe « Régie Assainissement » en « Assainissement » :
 - UNANIMITE

16 –Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme : SICTOM Velay-Pilat :
Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

➤ UNANIMITE

Le texte intégral des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loire et Semène.

Vu pour être affiché le 14 novembre 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Frédéric GIRODET

